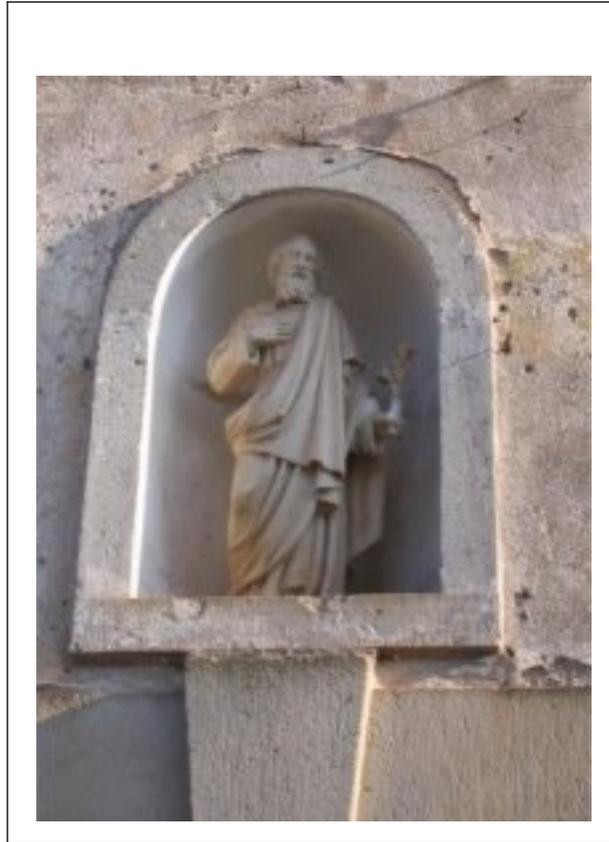


Un siècle d'éducation religieuse à Saint-Félix de Sorgues :

Le Couvent Saint-Joseph



A Saint-Félix de Sorgues, au bas de la rue du Barry de Saint-Antoine, se trouve un grand bâtiment dont l'entrée est surmontée d'une niche accueillant la statue de Saint-Joseph, notamment reconnaissable grâce au bâton fleuri qu'il porte dans sa main gauche, symbole du choix de Dieu à son égard en tant qu'époux de Marie. Cette maison servit de couvent d'éducation religieuse pendant plus d'un siècle. Un discours du maire Joseph Inquimbert réalisé pour le centenaire du couvent en 1959, nous permet de retracer son histoire, de son origine à sa fermeture. Nous remercions donc chaleureusement Bernadette Jeantet, fille de Joseph Inquimbert de nous avoir remis ce document reproduit en annexe.

La lente reprise des congrégations au début du 19^{ème} siècle

Les congrégations, ces communautés religieuses qui existaient depuis l'origine du christianisme sous des formes diverses, furent supprimées à la révolution comme tous les autres ordres religieux séculiers. L'Assemblée nationale législative, par le décret du 18 août 1792, supprime les congrégations séculières principalement enseignantes et hospitalières et l'article 11 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) confirme cette suppression¹.

Elles ne commenceront à se réorganiser qu'à partir de 1825 et c'est surtout à partir de 1852 qu'un décret facilite leur reconnaissance légale.



Extrait « Les principales congrégations en France en 1901 », revue universelle, Librairie Larousse

¹ La loi du 24 mai 1825 autorise l'ouverture de nouvelles congrégations, tandis que celles qui existaient avant le 1er janvier 1825 seraient ouvertes par simple ordonnance du roi. La création d'établissements de congrégations autorisées ne serait soumise qu'à une ordonnance royale d'autorisation.

Le décret du 31 janvier 1852 demande de faciliter aux congrégations religieuses de femmes « qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des pauvres » les moyens d'obtenir leur reconnaissance légale.

Veyreau, à l'origine de la mise en place du couvent saint-félicien

Dès 1822, à Veyreau, commune située au Nord-Est de Millau sur le causse Noir, le père Hilarion de l'ordre de Saint Jean de Dieu regroupe des jeunes filles pour s'occuper d'œuvres de charité et de l'instruction des enfants, parmi elles se trouve Rosalie Causse. L'abbé Tremolet nouveau curé de la paroisse décide d'officialiser cette petite communauté et en 1826, il envoie Rosalie Causse se former chez les sœurs de Saint Joseph des Vans, en Ardèche. Elle y reçoit le nom de Sœur Saint Joseph et revient à Veyreau le 12 juin 1828. Sœur Saint Joseph devient supérieure de la communauté et fondera la congrégation de Veyreau cette même année.



Couvent de Veyreau (photo commune de Veyreau)

Plusieurs sœurs de ce couvent partiront diffuser la règle de Saint-Joseph notamment à Marcillac et Villecomtal en 1838, Saint-Rome de Cernon en 1844... Elles fonderont la communauté de Saint Martin de Lenne en 1840.

En 1867, les sœurs de Saint Joseph de l'Union fondées en 1827 s'affilient à Veyreau. La maison-mère est déplacée à Creissels, puis à Millau. La congrégation, qui a compté jusqu'à 200 religieuses dans 50 maisons, s'est unie en 1965 à 5 autres congrégations religieuses de l'Aveyron pour former l'Union Saint Joseph de Rodez².

² « La congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Veyreau transférée à Millau (Aveyron) ». - Lyon : Imprimerie J.B. Roudil, s.d.

L'installation à Saint-Félix

En octobre 1858, sur appel de la communauté religieuse saint-félicienne à la congrégation de Veyreau, mère Sainte Hélène accompagnée de sœur Séraphine, viendront prendre la tête du couvent d'éducation religieuse pour jeunes filles dans la maison Reynès (possible immeuble Farenq actuel), en attendant l'installation définitive dans le bâtiment de la rue du Barry. Sœur Sainte-Hélène restera supérieure pendant quarante-cinq ans : de 1858 à 1903. Le reste de l'installation est bien détaillée chronologiquement dans le discours du maire Inguibert : Une commission épiscopale est nommée comprenant les notables saint-félicien et administré par l'abbé Julien, instigateur du projet. A la donation originelle de la maison Norman, vint s'ajouter la maison voisine des Galtier. Les travaux qui durèrent 18 mois furent terminés en octobre 1861.

Le curé Julien, qui prend la suite de l'abbé Aninat depuis 1856, est un curé entreprenant. Il sera aussi à l'origine de la construction de la nouvelle église entre 1873 et 1876.



Grâce à la correspondance Jugla bien relatée par Jean Laroze³, nous savons que le curé Julien n'hésita pas à solliciter Gabriel-Alexandre Jugla, alors chef de bureau au ministère de l'intérieur et néanmoins protestant, afin de faire accélérer le traitement du dossier.

L'équilibre d'un couvent religieux pour les filles et d'un établissement public pour les garçons perdurera un siècle et chaque municipalité durant cette période ne remettra pas en question ce mode de fonctionnement qui se révélera convaincant.

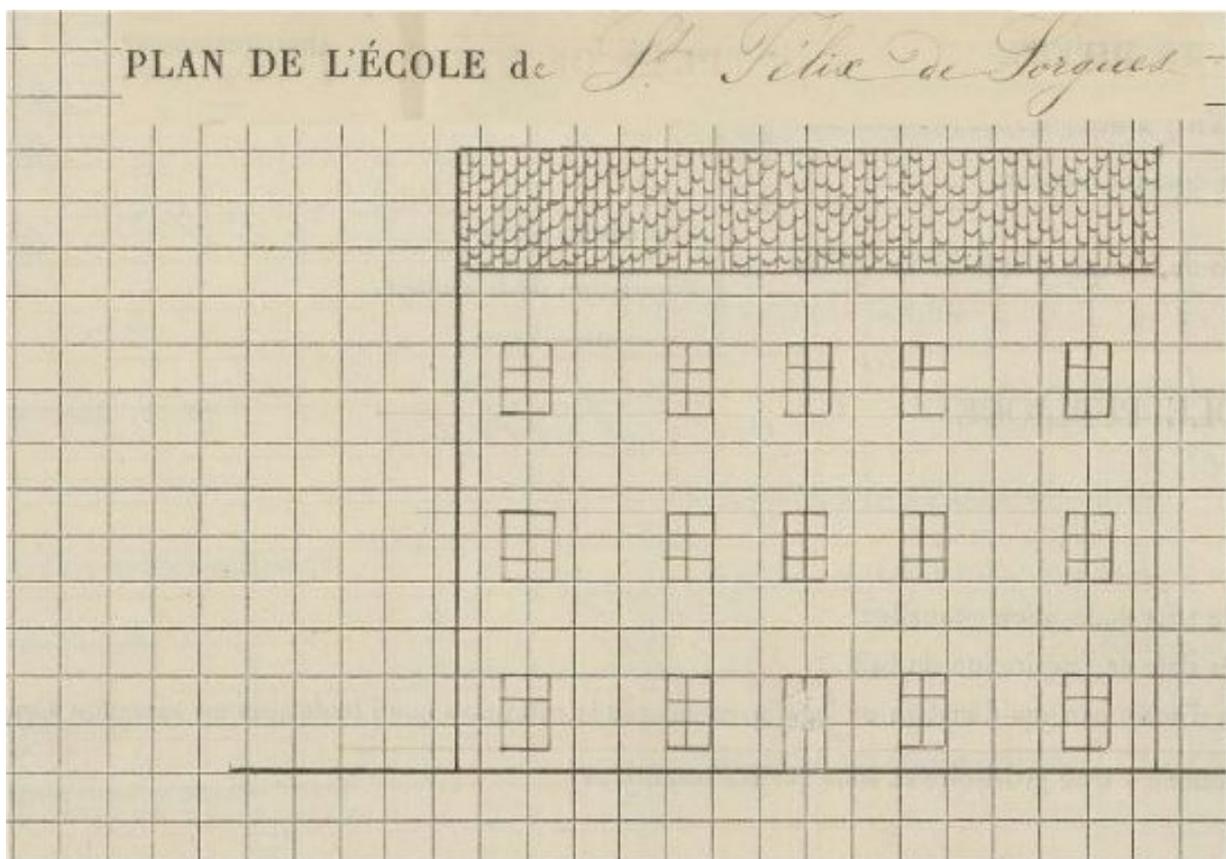
³ "Saint Félix de Sorgues, Empires, Mornachies, Républiques" Jean LAROZE Tome IV (2004) p. 285

La situation en 1884

En 1884, une enquête⁴ menée par le ministère de l'instruction publique afin d'établir des statistiques, nous permet de connaître des détails sur le couvent, notamment sur l'agencement des différentes parties du bâtiment, mais également sur l'école des garçons.

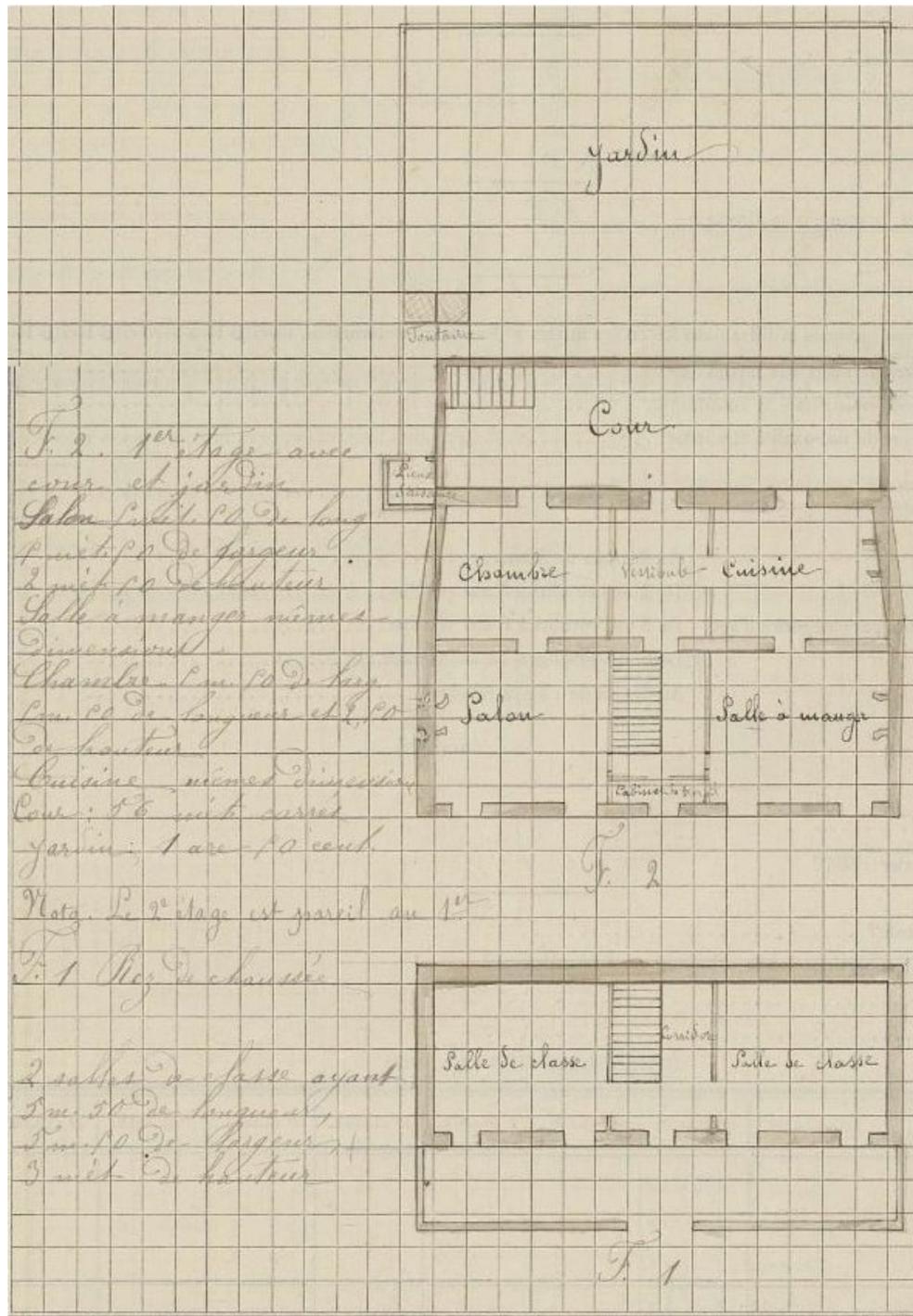
Pour l'école des filles du couvent, c'est l'institutrice Marie Poujade qui fut chargée de remplir le formulaire. Elle évalua la population saint-félicienne à 800 habitants, ainsi que la construction du bâtiment à 1845. La location à la commune coûtait 130 francs de l'époque et l'école est « congréganiste » (ce qui signifie, comme nous l'avons vu, qu'elle dépend d'une congrégation religieuse). Deux classes, qui se trouvent au rez-de-chaussée, accueillent **55** élèves inscrits, **12** de 5 ans révolus à 6 ans révolus, **39** de 6 ans révolus à 13 ans révolus, **4** au-dessus de treize ans révolus.

Les salles de classe sont pavées et non bâties sur cave, l'aération se fait aisément et il n'y a aucun système de chauffage. Les classes sont suffisamment éclairées par deux fenêtres chacune, le nombre de bancs et de tables est également suffisant. Deux lieux d'aisances, une grande cour de 56 m² avec une fontaine, mais pas de préau. Le logement de l'institutrice comporte 3 pièces, l'école ne comprend pas de gymnase, ni de bibliothèque. Aucune réponse concernant les questions sur la gratuité des livres ou les dépenses moyennes annuelles des fournitures par élèves. Ci-dessous le plan qu'elle réalisa sur la page prévue à cet effet, avec, page suivante, les dimensions des différentes parties :



⁴ Archives nationales / Cotes : F/17*/2712-F/17*/3155 Disponible en ligne à l'adresse : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_058052&udId=c-1wnneo3dv-smu264rwt5df&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true

Nous remercions vivement Olivier Reggiani, l'instituteur de l'école Maurice Boyau de Saint-Félix pour la communication de ce document.



Pour comparaison avec l'école des garçons, l'instituteur Mr Devic, ne comptabilise pas le même nombre d'habitants à Saint-Félix (780) mais son chiffre correspond mieux à la réalité. Le nombre des élèves inscrits est de 50 et l'équilibre avec les filles est donc presque respecté. Une salle de classe unique de 33 m², avec chauffage au charbon, pas de cour de récréation, mais un jardin de 28 m². Concernant la fontaine, « elle n'est pas loin » répondra Mr Devic. Avant la mise en place du couvent, l'école à Saint-Félix est évoquée dans un acte de 1674, elle se trouvait dans la Maison de Ville jusqu'à la Révolution (médiathèque actuelle), mais sa fonction et son utilité était de fréquence et à géométrie très variable au cours des siècles. Puis elle occupa un temps la maison précédant celle du docteur Nougier (actuelle maison Bosc). Après l'installation de celui-ci vers 1855 et avant la construction de l'école que l'on connaît actuellement, il est possible que son emplacement ait évolué dans un autre bâtiment du village.

Les péripéties dues à la mise en place de la république laïque

Cependant un épisode va secouer, au milieu de son existence, l'histoire du couvent Saint-Joseph : il s'agit de la fondation de la république laïque, débouchant sur la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, évènement relaté dans le discours du maire Inquimbert à travers l'évocation d'Emile Combes⁵.

Après une longue bataille judiciaire le couvent qui devait être mis aux enchères, fut racheté par le curé Miquel puis jugé inapte pour des locaux d'enseignement, fut repris par le curé par l'intermédiaire de Charles Maraval en 1913, soit près de 8 ans après la promulgation de la loi de 1905. La création de l'école publique mixte sur la route interviendra cette même année, et participera indirectement au futur déclin du couvent.



Sortie d'église avec salut aux sœurs dans les années 1950 (Collection privée Véronique Gaildrat)



⁵ Emile Combes est né dans le Tarn en 1835, tout d'abord docteur en médecine (après avoir abandonné une carrière religieuse ainsi qu'un poste d'enseignant), il se lancera en politique en devenant tour à tour maire de Pons (Charente-Maritime) en 1876 puis sénateur radical-socialiste de la Charente-Inférieure en 1885, il devient Président de « La Gauche Démocratique ». Il entre au ministère de l'Instruction publique en 1895. En 1902, il est désigné président du Conseil et mène alors une politique dite du « Combisme » fortement anticléricale, qui mènera en 1905 à la loi de séparation des Églises et de l'État et à l'aboutissement de l'école laïque en France. Voir caricature en annexe 2 de ce document.

La fermeture du couvent

Saint-Félix de Sorgues fera partie des communes de la vallée ayant payé un des plus lourds tributs à l'exode rural, et le nombre de ses écoliers fut simultanément impacté. Et malgré le passage à l'état mixte de l'établissement en 1951, rien ne viendra enrayer le déclin inéluctable de l'institution qui fermera définitivement ses portes à la fin des années 60.

Arnaud BOSC 2019



Calade d'entrée du couvent



Les tombes des abbés Miquel et Julien se retrouvent sans peine au vieux cimetière, mais également celle de l'institutrice Marie BENOIT, évoquée dans le discours du maire Inguibert (voir annexe 1) dont la pierre tombale comporte comme particularité la profession de son occupante : « institutrice libre »



Les écoliers du couvent en 1955

ANNEXE 1 : Discours du maire Joseph Inquimbert, à remettre dans le contexte de l'époque, la population du village est à forte majorité catholique et pratiquante, et le premier magistrat est bien représentatif de celle-ci.

FETES DU CENTENAIRE DU COUVENT DE SAINT-FELIX-DE-SORGUES

LE DIMANCHE 5 JUILLET 1959

HISTORIQUE DU COUVENT DEPUIS SA FONDATION
A NOS JOURS

MM.

Le 20 Mai 1852, Maître GUIBERT Carel, Notaire à Saint-Félix-de-Sorgues, ~~xx~~ enregistrait un testament qui comportait la disposition ci-après : " Je soussignée Mademoiselle Marie-Anne NORMAN lègue en toute propriété à Dame Marie-Louise NORMAN, ma soeur..... une maison d'habitation, que ~~je~~ j'ouïs et je possède au dit Saint-Félix, et la pièce de terre en champ et vigne attenante à la dite ; maison et terre seront remises après son décès à Monsieur le Prêtre desservant la paroisse du dit Saint-Félix qui devra en créer un établissement de soeurs pour l'éducation des jeunes filles de la commune du dit Saint-Félix " .

Ce testament est la pierre d'angle de notre école, son premier fondement. Sans son existence, nous ne fêterions pas le centenaire d'aujourd'hui. Aussi m'a-t-il paru nécessaire et juste de la rappeler dès les premières lignes de ce trop rapide historique, et d'honorer en premier lieu la mémoire de cette généreuse donatrice .

La question scolaire se posait donc, avec acuité, dans notre village dès 1852. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles découlant la première du nombre des enfants ; (La population approchait les 800 habitants et l'on comptait environ trente naissances par an.) et la seconde du fait que l'enseignement primaire n'était pas gratuit à cette époque là, mais à la charge des municipalités, dans l'obligation d'ouvrir une école dès que leur population atteignait 500 habitants. Mais les ressources budgétaires étaient trop modestes pour une telle charge. Conséquence désastreuse : d'abord les garçons et on attendait pour les filles.

Cette situation pénible n'échappa point aux curés de la paroisse et ils firent l'impossible pour y mettre un terme .

La Municipalité est trop pauvre ? Nous allons la suppléer dans cette tâche, et nous lui demanderons " aide et concours ". Ainsi fut fait et tous les Conseils Municipaux soutinrent pécuniairement, de 1858 à 1903 l'école de filles de Saint-Félix, ~~seule~~ école communale.

Cédant aux instances de son confesseur, Mademoiselle NORMAN donna donc pour cette fondation sa maison dès 1852. L'instrument était ~~partiellement~~ prêt en partie. Il restait à le parfaire et à le compléter. Ce fut l'oeuvre de Mr l'abbé Jules JULIEN, curé de 1856 à 1879. C'était un prêtre dynamique, dévoué, payant largement de ses deniers.

Dès son arrivée, il va d'avord à l'essentiel : l'ouverture immédiate de l'école ? ~~Impossible de s'installer dans~~ Impossible de s'installer ~~dans~~ de suite à la Maison NORMAN ? Peu importe : on logera ailleurs.

Il cherche du personnel, et s'adresse à la Congrégation toute jeune et ~~prive~~ en plein essor des Soeurs de Saint-Joseph de Veyreau. Son appel est entendu et l'école, si désirée, s'ouvrit le 9 Octobre 1858, dans une maison du village, sous la direction de Mère Sainte Hélène, qui resta supérieure pendant quarante cinq ans : de 1858 à 1903 .

Les Religieuses sont maintenant à pied d'oeuvre ; il faut ~~consolider~~ consolider leur installation. Monsieur JULIEN se met à la tâche de toute son âme . Jugez-en :

le 14 Mai 1859, il demande à Mgr DELALIE de passage à St-Félix, de désigner les Membres de la Commission Episcopale chargés de lui venir en aide dans son projet de construction et de réparation majeure d'une maison d'école. Ces quatre Membres sont MM. Pierre TOURNIER, Maire, LEBROU Hippolyte, Percepteur, GUIBERT Carel, Notaire et Charles NOUGUIER, Docteur, Adjoint de la Mairie ;

le 3 Février 1860 , il achète la Maison GALTIER, voisine de la Maison NORMAN, cette dernière étant reconnue trop petite pour loger soeurs et élèves;

le 6 Février 1860, - les travaux de réfection sont donnés en adjudication par la Commission Episcopale, après avoir réuni tous les maçons et entrepreneurs du lieu ;

le 13 Octobre 1861, cette même Commission se réunit pour la réception des travaux et constate que la maison est bien distribuée, qu'elle est belle, spacieuse et saine, que les salles pour l'école et les chambres sont grandes, bien aérées, bien éclairées; que la maison a été estimée dix mille francs par des connaisseurs et des architectes qui l'ont visitée en détail. C'est pourquoi nous votons à Mr JULIEN, curé de St-Félix, des remerciements bien mérités.

Durée totale des travaux : dix-huit mois. Ce fut bien un record pour un tel ouvrage, car en plus l'on construisit les murs de clôture et l'on planta la vigne.

Cette réfection coûta 7.000 Frs. ~~Reste à donner 250 Frs.~~

Le Couvent fut très prospère à cette époque. Les élèves étaient nombreuses, divisées en deux sections. Les succès scolaires récompensaient, comme aujourd'hui d'ailleurs, le travail des candidates et la compétence des maîtresses. Parmi celles qui se sont succédées, nous signalerons entr'autres Soeur ISABELLE et Soeur SOPHIE, qui enseigna pendant 25 ans, de 1878 à 1903, et reçut à trois reprises les félicitations officielles de l'Académie.

La Municipalité s'intéressa aussi à la vie de cette école, qui soulageait son budget puisqu'elle n'en avait pas la charge entière. Elle payait annuellement un loyer de 130 Frs à la Directrice et fixait la redevance mensuelle due par les familles : 2 Frs - 1 Fr 50 - 1 Fr. Les indigents ne donnaient rien. A plusieurs reprises, elle vota des crédits exceptionnels pour des réparations d'entretien. C'était l'entente cordiale au vrai sens du mot, au plus grand bien de tous .

Nous arrivons en 1903, période de l'anticléricalisme militant du Ministère COMBES, notre voisin du Tarn. L'orage éclate sur l'école de St-Félix, comme sur celles tenues à ce moment-là par les congrégations.

Malgré vents et marées, elle résista et survécut ? Pourquoi ? Parce qu'elle eût la chance unique d'avoir à sa tête deux grandes âmes, à la foi profonde et au dévouement sans limites : Mr le Chanoine MIQUEL, curé de 1902 à 1920 et Mlle ESPINASSE, en religion Soeur Chantal, directrice de 1903 à 1923 .

Dès le 17 Août 1903, la Préfecture signale à la Directrice que sa demande d'autorisation formée en exécution de la loi du 1er Juillet 1901 est rejetée et qu'avant le 1er Septembre prochain, terme de rigueur, les congréganistes devraient s'être retirées et avoir fermé leur établissement? Les Soeurs en habit quittent à regret leur chère Maison, pleurées par leurs élèves et regrettées par les parents. Mais elles sont immédiatement remplacées par Mlle ESPINASSE, religieuse sécularisée, qui ouvre une école privée de filles, le 1er Octobre 1903. L'entente séculaire qui régnait sur ce châître entre le Couvent et la Municipalité est rompue, à cause des lois en vigueur, et non à cause des élus municipaux (il n'en sera pas de même quelques années plus tard). Une école publique de filles est également ouverte le 8 Octobre de la même année. Mlle ESPINASSE est traduite devant le Tribunal Correctionnel de St-Affrique pour infraction à la loi sur les Associations et condamnée le 18 Mars 1904 à 50 Frs d'amende - Mr le Chanoine MIQUEL, à 100 Frs. Ils sont acquittés par la Cour d'Appel de Montpellier le 19 Mai 1904. Me GUIBAL, Avocat à Montpellier, leur défenseur, refusa le paiement de ses honoraires .

Cette bourrasque passée, une autre se prépare plus sérieuse et plus dure, qui faillit tout emporter .

Nous sommes en 1905, et la Séparation de l'Eglise et de l'Etat est votée le 9 Décembre. Tous les biens d'Eglise doivent être confisqués et c'est l'époque douloureuse des inventaires. Pour St-Félix, la question qui se pose est la suivante ? Le Couvent est-il la propriété de la paroisse, de la mense curiale ? Si oui, il appartient à l'Etat et doit être vendu aux enchères. Vous devinez tous le drame que vécurent pendant plusieurs années Mr MIQUEL, Mlle ESPINASSE et leurs amis.

Une enquête est ordonnée par la Préfecture, qui conclut au séquestre de l'école. Mr MIQUEL, après entente avec les héritiers encore vivants de Mlle NORMAN et de Mr JULIEN, attaque cette décision devant le Tribunal de St-Affrique. Le jugement est rendu le 28 Novembre 1911: Les héritiers sont déboutés et le couvent déclaré une fois encore bien de paroisse. Faut-il faire appel ? Mr le curé redouble ses démarches auprès des avocats de St-Affrique, Millau, Montpellier et même Paris. J'ai lu avec émotion les petits mots qu'il écrivait à l'hâte à ses correspondants. J'y ai mesuré sa peine, son dévouement, son désintéressement total. Je dois aussi signaler l'aide que lui apporta Mr l'abbé SOLIER, prêtre originaire de la paroisse, habitant Montpellier. Docteur en Droit Civil, Mr l'abbé SOLIER était très lié avec les milieux judiciaires et ses avis furent très précieux. En tête d'un rapport de 55 pages, il écrivait : y a-t-il lieu de faire appel: Oui, d'après le droit - Non, d'après les circonstances.

Il est écouté. L'appel n'est pas lancé et Mr le Curé décide, malgré sa pauvreté, d'acquérir pour la somme de 3.000 Frs le couvent qui doit être vendu aux enchères. Mais ces enchères n'auront pas lieu. Par délibération du 3 Novembre 1912, la Municipalité en exercice, Monsieur RICATEAU étant maire, demande que par priorité le couvent lui soit attribué pour servir d'école publique. Cette demande est agréée par décret préfectoral du 23 Décembre 1912 et la Mairie achète. Tout paraît consommé. Mais non. Il ne sera pas dit que les souffrances de notre cher curé resteront stériles. Une commission, chargée de visiter les locaux, conclut à l'impossibilité d'y aménager une école moderne. La Municipalité décide alors la construction du groupe scolaire actuel. Ne sachant que faire de son acquisition, et pressé par la population indignée, Mr le Maire l'offre par lettre du 11 Juin 1913 à nouveau à Mr ~~MASSON~~ MIQUEL. L'affaire s'arrange et par acte du 25 Juin 1913, au nom de un homme de bien, Mr Charles MARAVAL devint propriétaire/pour la somme de 2.200 Frs .

au nom de
la paroisse.

L'école continue, faisant le bien autour d'elle. Mr MIQUEL mourra en 1920, et sa réputation de sainteté est restée très grande. Mlle ESPINASSE partira en 1923, mais reviendra en 1934 et 1935, après la mort de Mlle BENOIT, pour maintenir son oeuvre à des heures difficiles. Elle nous fut très attachée et portait l'école de St-Félix dans son coeur.

De 1923 à nos jours, grâce au dévouement permanent des prêtres qui furent à la tête de la paroisse - Mr ~~in~~ l'abbé GAVALDA de 1920 à 1930 - Mr l'abbé LACAN de 1930 à 1937, Mr l'abbé CABANES, chez nous depuis cette date, grâce aux qualités des maîtresses enseignantes - Mlle BENOIT DE 1923 à 1933 - Mlle VIRENQUE de 1935 à 1954 - et Soeur Louis Marie ~~depuis~~ depuis 1955, notre école se maintient et prospère. Mais, un grave danger la menace. Il serait vain et lâche de ma part de le passer sous silence.

Le danger ne vient pas du côté matériel, du côté des ressources. Les parents, les anciennes élèves, les amis de notre enseignement ont compris leur devoir et donnent généreusement. Un gros effort de modernisation a été fait et sera poursuivi sans désespérer.

Le danger vient de la dépopulation de notre village. Pour y parer, Mr l'abbé CABANES a pris l'initiative d'ouvrir en Octobre 1951 une école mixte. De ce fait, l'effectif a remonté. Mais qu'en sera-t-il dans plusieurs années ? Le problème nous dépasse et va au delà de nos efforts locaux.

Faut-il se décourager et jeter le manche après la cognée ?
Je ne le pense pas.

Si tous nous oeuvrons, au coude à coude, comme l'ont fait nos anciens, Dieu nous viendra en aide. A l'heure voulue, la solution attendue, et libératrice arrivera. Une oeuvre, qui a été ~~par~~ bâtie depuis 100 ans sur la sueur et les larmes, les sacrifices et les renoncements ne saurait périr.

J'ai appris que, dans un geste touchant, les élèves de notre école avaient fleuri les tombes de ceux qui l'ont défendue et reposent

dans notre vieux cimetière - Mr l'abbé JULIEN - Mr le Chanoine
MIQUEL - Mlle BENOIT .

Du haut du ciel, en union avec les saints et les saintes de
cette paroisse, ~~xxx~~ ils nous viendront en aide.

AD MULTOS ANNOS .

JOSEPH INQUIMBERT

le 2 Juillet 1959 .

